



Mairie de VULBENS
Haute-Savoie

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 18 janvier 2017

Membres présents : Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Gérard FORAY, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT, Fabrice DOMERGUE

Excusés : Sylvie RINALDI



1. Désignation du secrétaire de séance

Fabrice DOMERGUE est désigné en tant que secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Convention de coordination de la police municipale pluricommunale du Vuache et des forces de sécurité de l'Etat

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une convention de coordination de la police municipale pluricommunale et des forces de sécurité de l'Etat doit être signée lors de la mise en place d'un service de police municipale.

Cette convention précise la nature et les lieux d'interventions des agents de police municipale ainsi que les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celle des forces de sécurité de l'Etat, à savoir la Gendarmerie Nationale.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de coordination de la police municipale pluricommunale du Vuache et des forces de sécurité de l'Etat telle que présentée et annexée à la présente délibération

Autorise Monsieur le Maire à la signer

4. Crédit relais FCTVA 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, par le biais du Fonds de Compensation de la TVA, la Commune récupère, un an après ses dépenses d'investissement, une partie de la TVA.

Etant donné le besoin de trésorerie actuel lié à l'avancement rapide des travaux de rénovation de la Mairie, Monsieur le Maire propose au Conseil de contracter un crédit relais pour la TVA et expose la proposition faite par la Caisse d'Epargne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la proposition de crédit relais pour la TVA dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 245 000 €
- Durée maximum : 2 ans
- Taux : fixe de 0,75 %
- Périodicité : annuelle
- Commission d'engagement : 250 €
- Remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment et sans indemnité.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit relais ainsi que toute pièce relative à son règlement.

